

Prise en compte du handicap



L'auto-école s'engage à favoriser l'accessibilité de ses formations aux personnes en situation de handicap, dans le respect des obligations légales et dans une logique d'inclusion.



Identification des besoins spécifiques

Lors de l'entretien d'entrée en formation ou au moment de l'inscription, un échange avec le candidat permet :

- d'identifier d'éventuelles situations de handicap (moteur, sensoriel, cognitif, psychique...),
- d'évaluer les besoins spécifiques liés à l'apprentissage de la conduite ou du code,
- de proposer un accompagnement adapté, ou une orientation si besoin.

Prise en compte du handicap

Adaptation pédagogique

- L'équipe pédagogique peut adapter les rythmes d'apprentissage, la durée des séances, ou le support pédagogique (supports audio, logiciels adaptés).
- Possibilité d'aménager les séances de code (temps supplémentaire, accompagnement individuel, etc.).
- Pour la conduite, si l'établissement ne dispose pas de véhicules aménagés, l'élève est orienté vers un établissement spécialisé ou vers un partenaire habilité.

Accessibilité des locaux

- Les locaux de l'auto-école sont partiellement/totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR).
- En cas d'inaccessibilité, l'établissement informe le candidat et peut proposer des solutions alternatives (ex. : cours de code à distance, lieu tiers accessible...).

Prise en compte du handicap



Réseau de partenaires

L'établissement peut s'appuyer sur un réseau local pour orienter et accompagner les élèves en situation de handicap :

- Maison Départementale des Personnes Handicapées
- Cap Emploi
- Agefiph
- Auto-école CERAC à St Martin d'Hères
Téléphone 04.76.42.63.40



Référent Handicap

Un **référent handicap** est désigné dans l'établissement :

- DOUCHET Sabine
- Gérante de l'auto-école
- Contact : vercors.permis@gmail.com

Le référent est chargé de l'accueil, de l'écoute, de la coordination des adaptations, et de l'orientation si nécessaire.